

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE A A INTEGRER AU DOSSIER AMIANTE - PARTIES PRIVATIVES

Article R.1334-20 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage

PROGRAMME 35LAH0102

27 RUE DES PECHEURS

MODULE 35LAH0102
77360 VAIRES SUR MARNE



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	MODULE 35LAH0102
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 35LAH0102	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Le repérage a été réalisé le :	06/03/2019	Numéro d'accréditation :	1-5967
Accompagnateur :		Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
Par :	Serge TAVARES	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
N° certificat :	DTI3472		
Date d'obtention :	20/08/2018	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur :		Date de validité :	31/12/2019

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 15/03/2019

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : DEMOULIN Frédéric

Nom du diagnostiqueur : Serge TAVARES



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C\ SOMMAIRE	3
D\ CONCLUSIONS	4
Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante	5
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	9
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS.....	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	12
ATTESTATION(S).....	15
CERTIFICAT DE COMPETENCES	16

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	EVALUATION	RESULTAT
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

(Voir ci-dessous obligations réglementaires)

Liste des locaux non visités et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

Obligations réglementaires pour les matériaux de la liste A contenant de l'amiante

Obligations de constitution et communication des documents et informations relatives à la présence d'amiante

(Article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique)

Les propriétaires des parties privatives d'immeubles collectifs d'habitation constituent, conservent et actualisent un dossier intitulé " dossier amiante – parties privatives " comprenant les informations et documents suivants :

1. Le rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante
2. Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièvement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante ou des mesures conservatoires mises en oeuvre.

Le dossier amiante – parties privatives mentionné au I de l'article R. 1334-29-4 est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants des parties privatives concernées. Ceux-ci sont informés de l'existence et des modalités de consultation de ce dossier. Il est communiqué par le propriétaire, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives, aux agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, à l'article L. 1421-1 et au troisième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs et contrôleurs du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale, aux agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation.

Le propriétaire communique le dossier amiante – parties privatives à toute personne physique ou morale appelée à organiser ou effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication. »

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (**Art R.1334-20**)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au chapitre E \ programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

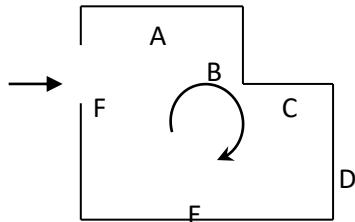
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

H \ RESULTATS DETAILLÉS DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE	VISITE
Entrée	RC		OUI
WC	RC		OUI
Salle d'eau	RC		OUI
Placard	RC		OUI
Chambre 1	RC		OUI
Séjour	RC		OUI
Couloir 1	RC		OUI
Chambre 2	RC		OUI
Loggia	RC		OUI
Cuisine	RC		OUI
Chambre 3	RC		OUI

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée	Béton	Carreaux de plâtre			Dalle de sol	Dalle Polystyrène	ALU		
WC	Carreaux de plâtre				Dalle de sol	Peinture	BOIS		
Salle d'eau	Carreaux de plâtre	Béton			Dalle de sol	Peinture	BOIS		
Placard	Carreaux de plâtre				Dalle de sol	Peinture	BOIS		
Chambre 1	Béton	Carreaux de plâtre			Dalle de sol	Peinture	BOIS		
Séjour	Béton				Dalle de sol	Dalle Polystyrène			
Couloir 1	Carreaux de plâtre				Dalle de sol	Dalle Polystyrène	BOIS		
Chambre 2	Carreaux de plâtre	Béton			Sol souple	Peinture			
Loggia	Béton				Peinture	Peinture	BOIS		
Cuisine	Béton				Dalle de sol	Peinture			
Chambre 3	Béton	Carreaux de plâtre			Sol souple	Dalle Polystyrène	BOIS		

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LEGENDE									
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)		1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation						
		2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièvement						
		3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement						

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Machefer

- Murs amiantés**
 - Prélèvements de sol amianté
 - Prélèvements de sol non amiantés
 - Prélèvements de plafond amiantés
 - Prélèvements de plafond non amiantés
 - Prélèvements de mur amiantés
 - Prélèvements de mur non amiantés
 - X Autres types de prélèvements amiantés
 - X Autres types de prélèvements non amiantés
- Sols amiantés**
- Plafonds amiantés**
- Sols et plafonds amiantés**
- Conduits amiantés**
- Conduits non amiantés**

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-21703 EN DATE DU 14/03/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : AGENCE EHI IDF- (COMpte MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0719-21703 Réf. Commande Client : 35LAH0102-01
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 11/03/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscope
 - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (1) - Broyage en milieu aquatique et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT086)
 - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT086)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse,

- ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 35LAH0102-01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA : IT071903-19703			
Réf échantillon client : 35LAH0102P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Murs Enduit Peinture béton	Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples			
* Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	META (1)	3	14/03/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 35LAH0102-01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA : IT071903-19704			
Réf échantillon client : 35LAH0102P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Plafond Enduit Peinture béton	Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en faible quantité en vrac / Peintures multiples			
* Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 35LAH0102-01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA : IT071903-19705			
Réf échantillon client : 35LAH0102P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Cuisine Sol Dalle de sol	Description ITGA : Revêtement cassant gris / Colle polymère incolore avec poussières / Râgrage gris en faible quantité en vrac			
* Revêtement cassant gris	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
* Colle polymère incolore avec poussières + râgrage gris en faible quantité en vrac non séparable	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/3

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-21703 EN DATE DU 14/03/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 35LAH0102--01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA : IT071903-19706			
Réf échantillon client : 35LAH0102P004 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Entrée Sol Dalle de sol	Description ITGA : Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Sous couche de ragréage blanche / Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire			
* Revêtement souple beige	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
* Dalle dure cassante grise	META (2)	1	14/03/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
* Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris + sous couche de ragréage blanche non séparable + colle bitumineuse noire	MOLP	1	14/03/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : 35LAH0102--01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA : IT071903-19707			
Réf échantillon client : 35LAH0102P005 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 1 Sol Dalle de sol	Description ITGA : Revêtement bicouche souple beige et noir / Revêtement cassant gris / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Sous couche de ragréage blanche / Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire en faible quantité			
* Revêtement bicouche souple beige et noir	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
* Revêtement cassant gris	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
* Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + sous couche de ragréage blanche non séparable + dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire en faible quantité non séparable	META (2)	2	14/03/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : 35LAH0102--01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA : IT071903-19708			
Réf échantillon client : 35LAH0102P006 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 1 Murs Enduit Peinture béton	Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Carton / Peinture			
* Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + carton non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 35LAH0102--01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA : IT071903-19709			
Réf échantillon client : 35LAH0102P007 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 1 Plafond Enduit Peinture béton	Description ITGA : Matériau plâtreux blanc en vrac / Papier / Peinture			
* Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + papier non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 35LAH0102--01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA : IT071903-19710			
Réf échantillon client : 35LAH0102P008 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Sol Revêtement souple	Description ITGA : Revêtement souple vert / Colle polymère jaune / Peinture / Ragréage gris / Sous couche de ragréage blanche en vrac / Matériau compact gris hétérogène / Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire			
* Revêtement souple vert	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
* Matériau compact gris hétérogène	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
* Dalle dure cassante grise	META (2)	1	14/03/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
* Colle polymère jaune non séparable + peinture non séparable + ragréage gris non séparable + sous couche de ragréage blanche en vrac non séparable + colle bitumineuse noire	MOLP	1	14/03/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 2/3

**RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-21703 EN DATE DU 14/03/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)**

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 35LAH0102--01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA :	IT071903-19711		
Réf échantillon client : 35LAH0102P009 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 3. Sol Revêtement souple	Description ITGA :			Revêtement souple marron / Colle polymère jaune / Ragréage gris / Sous couche de ragréage blanche / Matériau compact gris hétérogène / Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire
* Revêtement souple marron	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
* Matériau compact gris hétérogène	META (1)	2	14/03/2019	Amiante non détecté / -
* Dalle dure cassante grise	META (2)	1	14/03/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
* Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable + sous couche de ragréage blanche non séparable + colle bitumineuse noire	MOLP	1	14/03/2019	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile
Réf dossier client : 35LAH0102--01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA :	IT071903-19712		
Réf échantillon client : 35LAH0102P010 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle de bain. Sol dalle de sol	Description ITGA :			Revêtement cassant gris / Colle polymère jaune en faible quantité / Ragréage gris en vrac
* Revêtement cassant gris	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
* Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + ragréage gris en vrac non séparable	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 35LAH0102--01 - 27 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE	Réf échantillon ITGA :	IT071903-19713		
Réf échantillon client : 35LAH0102P011 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Placard. Murs Enduit plaque de plâtre	Description ITGA :			Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture
* Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	14/03/2019	Amiante non détecté / -

Validé par : Flavien HOUIS - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 3/3

ATTESTATION(S)


 Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :
EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS suivantes :

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE) CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLUMB - AMIANTE) REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES DIAGNOSTIC PLUMB DANS L'EAU CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLUMB (CREP) DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLUMB DANS LES REINTURES (DRPP) RECHERCHE DU PLUMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETTES, LYCTUS) INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR) MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN CALCULS DES MILLIMES - TANTIMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS. ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM) DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION,AINSII QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.	ETAT DES LIEUX LOCATIFS DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE CERTIFICAT DE DECENTE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAULIQUES THERMOGRAPHIE INFRAROUGE DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP. DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DES MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS. DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION) ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION CENTRE DE FORMATION MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
--	---

PEFC 1031-1493 / Certifié PEFC

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1^{er} JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou emploier des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.
 A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018
 Pour la compagnie

CERTIFICAT DE COMPETENCES

